



Procès-verbal

Référence / Numéro de dossier : COO.2180.109.7.300166 / 924/2018/00002

Date : 16 décembre 2019
Destinataires : Membres de la Cocosol et autres participants à la
séance mentionnés ci-dessous

Procès-verbal de la 15^e séance de la commission consultative (Cocosol) du 26 novembre 2019

Présidence : Luzius Mader Président
Ancien délégué du DFJP aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et ancien directeur suppléant de l'OFJ

Membres :

Elsbeth Aeschlimann	Ancienne représentante des points de contact cantonaux
Urs Allemann-Cafilisch	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
Laetitia Bernard	Collaboratrice du centre de consultation LAVI du canton de Fribourg, ancienne membre du comité du fonds d'aide immédiate
Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée
Lisa Yolanda Hilafu	Présidente de Zwangsadoption-Schweiz, personne concernée
Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale du canton de Berne et présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA)
Christian Raetz	Chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
Maria Luisa Zürcher	Ancienne membre du comité du fonds d'aide immédiate

Ex officio : Reto Brand OFJ / chef de l'unité MCFA (absent l'après-midi)

Procès-verbal : Simone Anrig OFJ / unité MCFA

1. Accueil et informations générales

Le président ouvre la séance à 10 heures et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative. La commission est au complet. Reto Brand, pris par d'autres affaires urgentes, sera absent l'après-midi, raison pour laquelle le point 4 de l'ordre du jour (projets d'entraide) est avancé et traité sous le point 1 (informations générales).

Le procès-verbal de la séance de la commission du 22 octobre 2019 a été approuvé par voie de circulaire.

Les documents de la séance ont été envoyés aux membres environ deux semaines plus tôt. Tous semblent les avoir reçus en temps voulu.

Le président rappelle que la télévision suisse alémanique filmera quelques séquences, au cours de la séance, pour un documentaire consacré au travail de mémoire mené en lien avec les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux (et portant plus spécifiquement sur l'initiative sur la réparation). La télévision sera présente avant la pause de midi, entre 11h30 et midi environ. Pour illustrer le travail de la commission consultative, quatre dossiers seront discutés en présence d'un collaborateur de la télévision suisse alémanique ; aucun nom ni donnée personnelle permettant de trouver l'identité de la personne concernée ne devront être mentionnés. Le journaliste est tenu à la discrétion et il a été convenu que les prises de vue ne pourront être diffusées que si le président les a visionnées et a donné son feu vert.

Le président mentionne que la journée « Devoir de mémoire » organisée par la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA) a eu lieu le 14 novembre 2019. Barbara Studer remercie, en sa qualité de présidente de la CDA, Luzius Mader et Guido Fluri pour leurs exposés. Les contributions de tous les intervenants seront publiées l'année prochaine. Laetitia Bernard fait savoir que le Service de l'enfance et de la jeunesse de Fribourg a l'intention de lancer un projet commun avec l'une des conférencières, Anne-Françoise Praz (membre de la commission indépendante d'experts CIE).

Le président signale par ailleurs que le diocèse de Fribourg a organisé le 23 novembre 2019 une journée de mémoire pour les victimes d'abus sexuels dans l'Église. Cette thématique n'est pas liée aux mesures de coercition à des fins d'assistance ni aux placements extrafamiliaux, mais un travail de mémoire a lieu parallèlement dans les deux domaines. La compensation financière accordée aux victimes d'abus sexuels commis dans l'Église peut d'ailleurs être cumulée avec la contribution de solidarité.

Urs Allemann mentionne que l'association Seraphisches Liebeswerk a fêté les 28 et 29 septembre 2019 ses 100 ans d'existence. Lisa Hilafu fait remarquer que cette association a justement été (co)responsable de nombreuses adoptions forcées dans la région de Soleure. Le président souligne que la réalité est souvent plus nuancée ; dans de nombreux cas, l'association est sûrement partie de bonnes intentions, mais ses actions se sont aussi souvent fondées sur un altruisme déplacé.

Christian Raetz fait état du dépôt d'une pétition, dans le canton de Vaud, qui demande que les travaux de la CIE soient étendus à la période postérieure à 1981. Le président précise qu'une proposition analogue a été formulée au sujet du PNR 76.

Lisa Hilafu mentionne une étude de la Haute école des sciences appliquées (ZHAW) de Zurich qui portera sur la biographie de personnes qui ont été adoptées en Suisse entre 1940 et 2000. Une présentation de l'étude a lieu le jour même à Zurich.

Laetitia Bernard fournit des informations sur une manifestation organisée par ATD Quart Monde les 23 et 24 novembre 2019, qui a thématiqué différents aspects de la pauvreté.

S'agissant du point 4 de l'ordre du jour qui a été avancé, Reto Brand informe que les projets d'entraide vont se retrouver sur le devant de la scène maintenant que le traitement des demandes visant à l'octroi d'une contribution de solidarité est sur le point de s'achever. Des solutions plus réalistes doivent être trouvées, concernant notamment le budget, pour que les projets d'entraide puissent être acceptés. Des discussions sont alors menées avec les responsables de projet. Autre cas de figure : lorsqu'un nouveau projet poursuit un objectif analogue à un projet existant, l'unité cherche à voir si une coordination et une collaboration sont envisageables. Reto Brand précise que les crédits disponibles ont jusqu'à présent toujours été utilisés et que les nouveaux projets ont dès lors dû être repoussés. Des interventions demandant l'augmentation des crédits ont été déposées au Parlement ; la situation devrait se clarifier vers la mi-décembre 2019.

Reto Brand fait le point sur les initiatives parlementaires suivantes :

- initiative parlementaire 19.476 de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E)¹ demandant que la contribution de solidarité ne soit pas prise en compte en tant qu'élément de la fortune lors du calcul des prestations complémentaires : le Conseil fédéral prendra position le 27 novembre 2019. Si l'urgence est accordée, le dossier sera traité en parallèle dans les deux conseils durant la session d'hiver ; il est vraisemblable que le projet sera adopté. La modification de loi pourrait déjà entrer en vigueur en mars/avril 2020, à l'expiration du délai référendaire de 100 jours en l'absence de référendum. La notice de l'OFJ qui est jointe aux décisions concluant au versement d'une contribution de solidarité sera complétée en ce sens. La modification de loi ne s'appliquera qu'aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, et non aux victimes au sens de la loi sur l'aide aux victimes, ce qui crée ou recrée une inégalité de traitement.
- initiative parlementaire 19.471 du député aux États Raphaël Comte² demandant la prolongation du délai de dépôt des demandes de contribution de solidarité : entre-temps, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-E) a donné suite à l'initiative à une très large majorité (20 voix contre 2 sans abstention). La CAJ-E a chargé l'administration d'élaborer un projet de loi et un rapport explicatif. Il est probable qu'elle traite le dossier début 2020 et que les Chambres en délibèrent dès la session de printemps 2020.
- Barbara Studer demande ce que les archives doivent communiquer aux personnes concernées dans ces circonstances. Reto Brand résume la situation : les demandes qui parviennent actuellement à l'OFJ doivent être traitées selon le droit en vigueur. En d'autres termes, ce n'est que si la personne concernée peut prouver qu'elle a été dans l'impossibilité de déposer la demande dans le délai (avant le 31 mars 2018) pour des motifs impératifs qui ne lui sont pas imputables que le délai peut être restitué exceptionnellement, en vertu de l'art. 24 de la loi fédérale sur la procédure administrative, et que la demande d'octroi d'une contribution de solidarité peut être examinée. Si les motifs justifiant l'empêchement ne sont pas suffisants, l'OFJ ne pourra traiter ces nouvelles demandes qu'une fois que le Parlement aura adopté la révision de loi et que celle-ci sera entrée en vigueur. Reto Brand signale que les points de contact et la CDAS seront informés en ce sens lors de la rencontre du 12 décembre 2019. Il relève qu'il est très difficile d'estimer combien de demandes seront encore déposées si le délai de remise est supprimé ou prolongé.

¹ Pour de plus amples informations : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190476>

² Pour de plus amples informations : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20190471>

La commission discute ces interventions parlementaires. Le président fait remarquer que la discussion d'interventions parlementaires ne fait pas partie des tâches de la commission consultative et qu'elle ne doit de ce fait pas prendre position. Il faut en revanche se demander quelles conséquences aura la prolongation ou la suppression du délai pour la commission consultative : le président signale qu'il ne pense pas assumer la fonction de président au-delà de l'été 2020 en cas de prolongation ou de suppression du délai, si la commission continue d'exister.

2. Discussion de dossiers individuels pour lesquels l'unité MCFA propose un rejet ou une non-entrée en matière et de cas limites

S'agissant de la liste d'octobre, envoyée après la dernière séance et comprenant les demandes à approuver et celles jugées irrecevables, le président relève qu'aucun membre de la commission n'a opposé d'objection.

À l'issue des dernières séances de commission, il restait encore 7 demandes qui n'avaient pas pu être traitées définitivement faute d'informations suffisantes. L'unité MCFA signale que les vérifications sont encore en cours dans 4 cas. La commission rediscute les 3 autres demandes qui lui sont soumises et recommande de les accepter.

17 demandes ont été soumises à la commission aujourd'hui. L'unité MCFA propose un rejet dans 15 cas et soumet à la discussion 2 cas limites. Après une discussion minutieuse de chacun des dossiers, la commission émet la recommandation suivante :

- approbation de 5 demandes ;
- rejet de 10 demandes ;
- renvoi de 2 demandes en attendant des éclaircissements.

La discussion de 4 demandes, menée avant la pause de midi, est suivie par un collaborateur de la télévision suisse alémanique (voir le point 1).

3. État des demandes pré-examinées par l'unité MCFA et traitées par la commission consultative

Le président informe que la commission consultative avait examiné 8093 demandes au 22 octobre 2019, date de la dernière séance.

433 autres demandes considérées par l'unité MCFA comme méritant approbation et énumérées sur la liste d'octobre 2019 ont depuis été traitées par voie de circulaire.

À ces chiffres s'ajoutent 15 demandes qui étaient clairement irrecevables parce que leurs auteurs invoquaient des mesures ordonnées et exécutées après 1981 ou ne faisaient pas valoir de mesures au sens de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) et que celle-ci n'était par conséquent pas applicable. Ces dossiers ont également été soumis à l'examen de la commission par voie de circulaire (voir la liste d'octobre 2019).

17 demandes figurent à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (voir le ch. 2).

Le total des demandes traitées par la commission s'élève donc désormais à 8558.

Par ailleurs, près de 210 demandes que l'unité MCFA propose d'accepter figurent à l'heure actuelle sur la liste de novembre, qui sera envoyée aux membres de la commission début décembre pour traitement par voie de circulaire.

4. Projets d'entraide

Voir les informations données à ce sujet sous le ch. 1.

5. Divers

La prochaine séance de la commission consultative – qui sera également la dernière de l'année – aura lieu le mercredi 18 décembre 2019, à partir de 9h30, à l'OFJ.

Le président remercie tous les membres de la commission pour leur participation active et leur collaboration constructive et clôt la séance à 15h.